

tricotthon 2012

Thème : cadeaux de naissance

1. PARTICIPANTS

Créaplus, syndicat professionnel des activités manuelles artistiques, dont le siège social est situé 12, rue de Pyramides 75001 Paris (SIREN 400082400), organise un concours, intitulé « Concours TRICOTHON 2012 ». Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans et plus), résidant en France métropolitaine ou en Corse, et à l'exception des membres du personnel des entreprises partenaires et de l'organisateur. L'objectif est de mettre en lumière les talents qui s'expriment dans l'activité tricot, en soulignant la créativité, la maîtrise technique et les valeurs artistiques. Notamment par toute exposition publique que l'organisateur mettra en place, ainsi que par la publication / diffusion d'un livre présentant une sélection de créations reçues pour ce concours, et par la diffusion d'information par voie de presse. Il suffit de remplir intégralement le bulletin de participation et de le déposer avec sa création comme énoncé à l'article 3.

2. DOTATION

Ce concours est doté des prix suivants :

- le Premier Prix : un Week-end d'une valeur de 500 € TTC
- le 2e Prix : un Week-end d'une valeur de 300 € TTC
- le 3e Prix : un Week-end d'une valeur de 200 € TTC

Un exemplaire du livre (voir art.6) sera offert à chaque participant dont la création aura été sélectionnée pour paraître dans ce livre. D'autres prix pourront s'ajouter à cette dotation. Dans ce cas, ils seront annoncés par l'organisateur aux participants et par voie de presse. Les lots ne seront en aucun cas échangés.

3. OBJET

Tout participant doit créer et réaliser, suivant une création personnelle originale un (ou plusieurs) sujet(s), sur le thème du cadeau de naissance, au choix parmi les trois propositions suivantes.

Choix 1 : une couverture ou un nid d'ange.
Choix 2 : une paire de chaussons et un bonnet.

Choix 3 : un doudou animal câlin.
Toutes les techniques de tricot et/ou de crochet sont acceptées. La réalisation doit inclure un minimum de 50% de fil à tricoter. Il sera accepté tous autres matériaux, notamment à crocheter et tous accessoires.

Toute création reçue par Créaplus sera réputée originale. Chaque participant garantit à l'organisateur la jouissance entière, libre de toutes servitudes, des droits sur la création réalisée par lui pour ce concours, et déclare notamment que sa création est entièrement originale et ne contient aucun emprunt à une œuvre quelconque de quelque nature que ce soit, qui serait susceptible d'engager la responsabilité de l'organisateur et/ou de l'éditeur du livre. Toute création ainsi réalisée est à remettre par le participant, à compter

du 15 mai jusqu'au 15 septembre 2012 18 heures, dans l'un des points de vente partenaires du concours, accompagnée d'un bulletin de participation dûment rempli. Les bulletins de participation sont à retirer dans les points de vente partenaires. Les informations saisies dans le bulletin d'inscription valent preuve de son identité.

4. JURY ET PALMARÈS

Un jury, composé de journalistes et de professionnels spécialisés, nommé par Créaplus, sera seul compétent pour voter et décerner les prix du concours. Le jury désignera le gagnant du premier, du deuxième et du troisième prix. Les décisions du jury seront sans appel. Trois critères seront retenus par le jury dans leur vote : la créativité valant pour 1/3 de sa note, la maîtrise technique pour 1/3 et la valeur artistique pour 1/3.

La proclamation des prix se fera avant le 31 octobre 2012, par voie de presse, ainsi que dans les points de vente partenaires et sur le site web de Créaplus.

Créaplus et ses partenaires déclinent toute responsabilité, directe ou indirecte, en cas de perte, de vol, de dommages quelconques, même consécutifs, subis par un participant à l'occasion de ce concours.

5. EXPOSITION PUBLIQUE ET INFORMATION DU PUBLIC

Les créations reçues pour le présent concours dans les conditions exigées pourront faire l'objet d'exposition(s) publique(s), dans un but de promotion générale du tricot. Dans ce cas, les participants en seront informés. Ils l'acceptent en prenant part à ce concours. Tout participant l'accepte, et autorise expressément l'utilisation de sa création à ce titre, par le simple fait de sa participation à ce concours. Chacune des créations réalisées pour ce concours devra être accompagnée d'une description (notice figurant dans le bulletin de participation) décrivant les techniques utilisées et les étapes de leur réalisation, ainsi que les matériaux, fournitures et accessoires utilisés. Ces informations, présentant un caractère pédagogique à l'attention du public, seront exigées. L'organisateur se réserve le droit d'opérer toute sélection avant toute exposition publique, librement et sans avoir à rendre de compte.

6. LIVRE PRÉSENTANT UNE SÉLECTION DES CRÉATIONS

Un livre sera édité, qui présentera une sélection des créations réalisées pour ce concours, avec indication de l'identité (prénom et nom) du créateur participant et des techniques utilisées. Ce livre sera diffusé dans les points de vente partenaires qui le souhaiteront, ainsi que dans le réseau des librairies, magasins spécialisés et tous autres circuits, au prix de 16 Euros (prix indicatif).

7. HORS-CONCOURS

Toute participation non conforme au présent règlement sera déclarée hors-concours, notamment dans tout cas suivant et sans que cette liste soit limitative : création réceptionnée hors délais, bulletin non joint, incomplet, non signé ou illisible même en partie, utilisation insuffisante de fil à tricoter, technique de création non admise, etc.

8. COMMUNICATION ET REPRODUCTION

Par le simple fait de sa participation à ce concours, chaque participant accepte que sa création fasse l'objet d'une reproduction graphique dans le livre qui sera édité, ainsi que sur tout support préalablement agréé par l'organisateur, sur les sites internet de l'organisateur, ceux des partenaires et tous autres magazines de presse et sites agréés par l'organisateur. Le participant abandonne préalablement tous droits en cas de reproduction de son œuvre dans tous les supports ainsi définis.

9. VENTE ET DROITS D'AUTEUR

Toute création réalisée et reçue pour ce concours sera mise en vente au profit de l'association Les Blouses Roses. Leur mise en vente sera effectuée sous le contrôle de l'organisateur, par tout moyen à sa convenance. La vente se fera au seul bénéfice de l'association Les Blouses Roses. De même, les droits d'auteurs issus de la vente du livre édité à l'occasion de ce concours seront intégralement reversés au bénéfice de ladite association.

10. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de son règlement.

11. RÈGLEMENT DÉPOSÉ CHEZ HUISSIER

Créaplus se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du concours et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires. Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le site internet de Créaplus, et sera déposée comme le règlement complet auprès de Maître Éric Crussard, Huissier de Justice, établi 14 rue Pont-Neuf 75001 Paris.

12. INFORMATIONS SUR LE PRÉSENT CONCOURS

Pour toute information sur ce concours, contacter tout point de vente partenaire.



concoures@creaplus-france.fr

Je soussigné(e)
Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Code postal _____
Ville _____
e-mail _____
Tél. _____

Je participe au concours de tricot TRICOTHON 2012.
Je déclare avoir lu le règlement du concours.
J'en accepte chaque clause sans restriction aucune.
Je certifie que ma création est personnelle et originale
Je déclare être majeur(e).

Date + "lu et approuvé" + signature

J'ai choisi de créer : (à cocher)

- 1. Couverture ou nid d'ange
- 2. Paire de chaussons et bonnet
- 3. Doudou animal câlin

Toutes coordonnées du point de vente partenaire
Nom / raison sociale du point de vente _____
Adresse _____
Code postal _____
Ville _____
E-mail _____

Tél. _____
Tampon du point de vente

À remplir et à déposer avec votre création (1 bulletin par sujet) chez votre Point de vente partenaire jusqu'au 15 septembre 2012 au plus tard.

Votre création sera mise en vente au profit de l'association Les Blouses Roses (Art. 9 du règlement).

